



**Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris**  
**Séance du lundi 11 mai 2026**

**Vœu relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon (FOCSS) et au maintien de son offre de soins, sociale, médico-sociale et de petite enfance dans le 11<sup>e</sup> arrondissement**

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant l'annonce, début avril, de la mise en œuvre d'un plan de cession des activités de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon (FOCSS), acteur majeur et historique du champ sanitaire, social et médico-social en matière d'accueil de la petite enfance, de protection maternelle et infantile, d'accès aux soins, de prévention et d'accompagnement des personnes âgées ;

Considérant que la Fondation, placée en redressement judiciaire le 5 novembre 2025 et confrontée à une dette supérieure à 12 millions d'euros, fait aujourd'hui l'objet d'un projet de cession globale de ses activités impliquant la mise en appel d'offres de l'ensemble de ses structures ;

Considérant que, sans une intervention forte de la Ville de Paris, de l'État et de l'ensemble des autorités compétentes, les activités de cette fondation courent un risque majeur de privatisation, de fragmentation ou de fermeture de ses établissements parisiens ;

Considérant que la FOCSS est une fondation laïque reconnue d'utilité publique, forte de plus de 120 ans d'histoire, gestionnaire de nombreuses structures sociales et médico-sociales à but non lucratif, implantées principalement dans l'Est parisien ;

Considérant que la Fondation représente aujourd'hui un acteur majeur du médico-social en Île-de-France avec 65 structures, plus de 1 800 salariés, 35 crèches parisiennes représentant environ 1 600 places, deux centres de santé, des structures de soutien à la parentalité ainsi qu'un important dispositif d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que la FOCSS contribue à faire vivre des valeurs humanistes et de solidarité en accueillant de manière inconditionnelle des publics particulièrement vulnérables ;

Considérant que la Fondation s'appuie sur l'engagement de près de 1 800 professionnels soignants, éducatifs et administratifs dont les compétences, l'expérience et la connaissance des publics accompagnés constituent des ressources précieuses pour notre territoire ;

Considérant que ces salariés pourraient aujourd'hui voir leurs emplois, leurs conditions de travail et leurs parcours professionnels fragilisés par le processus de cession engagé ;

Considérant que le 11<sup>e</sup> arrondissement accueille plusieurs structures essentielles de la Fondation, notamment le centre de PMI Charonne, le centre de santé sexuelle, l'Hôpital mère-enfant de l'Est parisien situé rue des Bluets, ainsi que le centre d'accueil de jour Marie de Miribel ;



Considérant que la FOCSS s'inscrit, à travers l'Hôpital mère-enfant de l'Est parisien, dans une histoire sociale, ouvrière et féministe forte, le site ayant accueilli jusqu'en 2006 la clinique des Bluets, fondée sur les principes d'émancipation, de dignité et de refus de faire de la santé une marchandise ;

Considérant que la Fondation propose, au sein de cet établissement, un parcours de soins pluridisciplinaire et coordonné, articulé notamment autour d'une unité mère-bébé en psychiatrie, d'un hôpital de jour et d'une cellule d'évaluation et d'orientation en santé périnatale, permettant de réaliser plus de 7 000 consultations par an ;

Considérant que la FOCSS assure également dans le 11<sup>e</sup> arrondissement l'accès à un centre de santé sexuelle de proximité indispensable à l'effectivité des droits sexuels ;

Considérant que la Fondation fait vivre, à travers le centre de PMI Charonne, un service essentiel de prévention, d'accompagnement à la parentalité et de protection des jeunes enfants, au bénéfice de familles souvent précaires ou exilées ;

Considérant que la FOCSS garantit, avec le centre d'accueil de jour Marie de Miribel, une réponse de proximité pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés ;

Considérant l'inquiétude légitime des familles concernées par les 1 600 places de crèches aujourd'hui menacées ainsi que celle des patients, des personnes âgées et des publics fragiles accompagnés ;

Considérant le risque de fragmentation de l'offre de soins et d'accompagnement lié à une reprise structure par structure, pouvant entraîner une perte de cohérence, une dégradation des conditions de travail des équipes et une rupture dans les parcours des usagers ;

Considérant que la sauvegarde de la FOCSS et de ses activités relève pleinement des principes de solidarité, d'égalité d'accès aux soins, de lutte contre le non-recours et de protection des plus fragiles qui fondent l'action municipale ;

Considérant enfin que la Fondation est financée à près de 80 % par des fonds publics, notamment par la Ville de Paris, ce qui confère une responsabilité particulière aux pouvoirs publics ;

Considérant la mobilisation de l'Exécutif parisien et du secrétariat général de la Ville de Paris pour accompagner les solutions permettant de pérenniser l'ensemble des activités aujourd'hui assurées par la FOCSS dans le cadre du plan de cession placé sous l'autorité d'un administrateur judiciaire ;

**Sur proposition de Monsieur David Belliard, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, et des élu.e.s du groupe Les Ecologistes, du Groupe Socialiste et du Groupe Communiste du 11<sup>e</sup> ;**

**Emet le vœu que :**



- Que le 11e arrondissement apporte son plein soutien au plan d'action pour le périscolaire porté par Emmanuel Grégoire, Maire de Paris ;
- Que le 11e arrondissement plaide pour que les moyens humains, financiers, et matériels pour la mise en œuvre de ce plan soient pleinement à la hauteur des enjeux, afin de garantir un périscolaire de qualité dans toutes les écoles de la Ville de Paris, et notamment au sein du 11<sup>e</sup> arrondissement ;
- Que le 11e arrondissement soit pilote et en pointe pour expérimenter en avance de phase et en prenant appui sur la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative toutes les mesures du plan parisien pour le périscolaire ;
- Que le 11e arrondissement puisse s'appuyer sur cette expérimentation pour identifier rapidement les mesures les plus efficaces pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants, les conditions de travail des équipes pédagogiques et le dialogue avec les familles ;
- Que le 11e arrondissement puisse mettre en œuvre des mesures complémentaires adaptées aux réalités locales, notamment celles proposées par les représentants des parents d'élèves dans le cadre du Conseil citoyen pour le périscolaire ;
- Que le 11e arrondissement puisse pérenniser le Conseil citoyen pour le périscolaire afin de pouvoir intégrer les citoyennes et citoyens au pilotage de la mise en place des mesures pour le périscolaire.

\* \* \* \* \*

#### **Résultat des votes :**

**Pour :** groupe Les Ecologistes, Groupe Socialiste, Groupe Communiste du 11<sup>e</sup>, groupe Union de la Droite et du Centre, groupe Nouveau Paris Populaire 11<sup>e</sup> et Mme Delphine Goater.

**Le vœu est adopté à l'unanimité**